



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 novembre 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, John Kinneer, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté, Michel Pratte et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- 2009-11-358 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2009
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19h30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2009.
- 2009-11-359 SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
 APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi *sur les cités et villes*.
- 2009-11-360 SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :
- La période de parole au public a débuté à 19h40 et s'est terminée à 19h50.
- 2009-11-361 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-11)

2009-11-362 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2009 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2009-11)

2009-11-363 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-11-364 SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA REPRÉSENTATION COMPTABLE DE LA VILLE DE PINCOURT DANS LE DOSSIER DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels de Hardy Normand Associés Comptables Agréés pour la représentation comptable de la Ville de Pincourt dans le dossier du Complexe sportif et culturel régional – Île Perrot.



Ville de **PINCOURT**

Que le montant de 3 025 \$, plus les taxes applicables, soit imputé au poste 02-131-00-410.

2009-11-365

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS POUR LA TENUE DE DEUX SPECTACLES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES POMPIERS 2010 ET DES FÊTES DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 573.3, 4^o, de la Loi sur les Cités et Villes, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les contrats pour la tenue de deux spectacles dans le cadre de la Fête des pompiers 2010 et des Fêtes du 50^e Anniversaire de la Ville de Pincourt auprès de S7 Productions.

Qu'un dépôt au montant de 20 881,89 \$, soit versé à S7 Productions et que ce montant soit imputé au poste 02-110-01-497.

2009-11-366

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2009-11-367

SUJET: APPROBATION DU BUDGET 2009 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget 2009 révisé de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté et approuvé par la Société d'habitation du Québec en date du 27 août 2009.

Que le montant de la contribution municipale au déficit soit révisé à 27 224 \$.



Ville de **PINCOURT**

2009-11-368

SUJET: DÉPÔT DU 2^E RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du 2^e rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2009.

2009-11-369

SUJET: ADJUDICATION DE CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 7 octobre 2009 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Considérant l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement Laurentides-Outaouais;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter la soumission de Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. pour ce qui est de l'assurance des biens, bris de machines et délits et celle de Lemieux, Ryan & Associés inc. pour ce qui est des autres assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 225 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} novembre 2010 aux différents assureurs suivants via les courtiers d'assurances Courtier Multi-Plus / Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc. :

Assurances	Assureurs	Courtiers
Biens	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Bris des machines	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Délits	Promutuel	Multi-Plus/Claude Héту
Responsabilité primaire	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité complémentaire	Elliot Risques Spéciaux	Lemieux, Ryan & Associés
Responsabilité municipale	Lloyd's	Lemieux, Ryan & Associés



Ville de **PINCOURT**

Assurances	Assureurs	Courtiers
Automobile des propriétaires	Aviva	Lemieux, Ryan & Associés

De verser, pour le terme 2009-2010, la prime de la Ville soit 63 807 \$ incluant les taxes aux mandataires des assureurs stipulés précédemment soient Courtier Multi-Plus/Courtage d'assurances Claude Héту inc. et Lemieux, Ryan & Associés inc.

De verser la somme de 9 468 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2009-2010 ainsi que la somme de 10 114 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'autoriser que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

2009-11-370

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative: aucun

Commission de développement et de services aux citoyens: aucun

Commission de sécurité publique :

- 14 septembre 2009

Commission technique: aucun

Comité consultatif d'urbanisme: aucun

2009-11-371

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE NOVEMBRE 2009 À FÉVRIER 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que M. Stéphane Boyer soit nommé comme maire suppléant pour la période de novembre 2009 à février 2010 inclusivement.



Ville de **PINCOURT**

2009-11-372

SUJET: ADOPTION DU **PREMIER PROJET** DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-3 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 780-3 modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- modifier la délimitation de la zone H1-02
- corriger des chiffres et/ou symboles dans la grille des usages et normes relative à la zone C1-24
- corriger des chiffres et/ou des symboles aux articles 220, 221 et 222
- ajouter un usage spécifiquement autorisé « terrain de golf » dans la zone H1-02

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 8 décembre 2009 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2009-11-373

SUJET: RÉCLAMATION – 630 CARDINAL-LÉGER, PINCOURT - ÉVÉNEMENT DU 31 DÉCEMBRE 2008

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser nos experts en sinistres, Les Gestions F. Dumouchel ltée, à régler hors cour avec Desjardins Assurances Générales inc., la réclamation intentée contre la Ville devant la Cour du Québec, district de Beauharnois, n° 760-22-006501-095, relative à l'événement du 31 décembre 2008 au 630 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, pour un montant n'excédant pas 35 500 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2009-11-374

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) CDGU

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 7 574,19 \$ pour la facture 069-069-05c, représentant le paiement du certificat de



Ville de **PINCOURT**

paiement n° 3, pour les honoraires de génie dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

B) GROUPE ABS INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 7 570,41 \$ pour la facture 6913, représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les services de contrôle qualitatif sur matériaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

C) LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 163 971,18 \$, représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les travaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

D) GENIVAR

Pour le projet 08-020, la somme de 7 668,73 \$, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, dans le cadre du projet de réfection de l'avenue Lussier, d'une partie de la 7^e Avenue et d'une partie du boulevard Cardinal-Léger.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-418.

E) GENIVAR

Pour le projet 08-020, la somme de 961,70 \$, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la 7^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-10-418.

F) LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 115 272,05 \$, représentant le paiement du certificat de paiement n° 2, pour les travaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-11-375 SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE - PROJET SLC-2007-610
- Considérant l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser M. Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, à aller en appel d'offre pour la fourniture de services professionnels de génie concernant l'aménagement d'une surface sportive synthétique – projet SLC-2007-610.
- 2009-11-376 SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE – PROJET SLC-2007-610
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que monsieur Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour les services professionnels de génie concernant l'aménagement d'une surface sportive synthétique – projet SLC-2007-610.
- Que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et des services communautaires, monsieur Richard Dubois, directeur Aménagement du territoire et madame Nathalie Boisvert, trésorière par intérim, soient nommés à titre de membres dudit comité.
- 2009-11-377 SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE – PROJET SLC-2007-610
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres tel que déposés pour les services professionnels de génie concernant l'aménagement d'une surface sportive synthétique – projet SLC-2007-610.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-11-378 **SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE LAMPADAIRES
POUR LA RÉFECTION DU PARC BELLEVUE**
-
- Considérant l'approbation de la Commission technique du 29 septembre 2009 et l'analyse des soumissions préparée par M. Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, il est
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'octroyer le contrat pour l'achat de lampadaires pour la réfection du parc Bellevue à Lumen, division de Sonepar Canada Inc., au montant de 69 993,79 \$ (taxes incluses).
- Que cette dépense soit affectée au surplus non réservé et imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.
-
- 2009-11-379 **SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
ACHAT DE BOULONS D'ANCRAGES DES LAMPADAIRES DANS
LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC
BELLEVUE – PROJET SLC -2009-604**
-
- Considérant l'approbation du projet SLC-2009-604, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser les dépenses pour l'achat de boulons d'ancrages des lampadaires auprès du fournisseur LUMEN pour un montant de 1 360,14 \$ (taxes incluses).
- Que cette dépense soit financée par la subvention octroyée dans le cadre du troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu et imputée au poste 22-700-10-045.
-
- 2009-11-380 **SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
L'INSTALLATION ET LA LOCATION DE CLÔTURES
TEMPORAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE – PROJET SLC-2009-
604**
-
- Considérant l'approbation du projet SLC-2009-604, il est
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser les dépenses pour l'installation et la location de clôtures temporaires auprès du fournisseur ÉCHAFFAUDS PLUS pour deux factures aux montants de 1 666,85 \$ et de 2 605,90 \$ (taxes incluses).

Que ces dépenses soient financées par le surplus réservé et soient imputées au poste 22-700-10-045.

Que cette dépense soit financée par la subvention octroyée dans le cadre du troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu et imputée au poste 22-700-10-045.

2009-11-381

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 723 748 – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE DROITE – 111, BOUL. CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite de 4,5 mètres à 3,3 mètres applicable à un bâtiment commercial sur le lot 1 723 748.

2009-11-382

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 111, BOUL. CARDINAL-LÉGER (LOT 1 723 748)

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 783 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge minimale de 3 mètres soit réduite à 0,8 mètre entre le stationnement et la ligne d'emprise de la 5^e Avenue au 111, boul. Cardinal-Léger (lot 1 723 748).

2009-11-383

SUJET: APPROBATION DU PROJET N^o 1600-00DCL-20377530 – HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'approbation du projet n° 1600-00DCL-20377530 en date du 19 octobre 2009 soumis par Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-11-384

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° G02688 – BELL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° G02688 en date du 16 octobre 2009 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-11-385

SUJET: APPROBATION DU PROJET N° 1193924-400 ING 058831 – VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° 1193924-400 ING 058831 en date du 29 octobre 2009 soumis par Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2009-11-386

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° R13904-1-2 – MINUTE 8674 – LOTS 4 513 904 A 4 513 907

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° R13904-1-2, minute 8674, tel que présenté, en date du 28 octobre 2009, soit les lots projetés 4 513 904 à 4 513 907 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2009-11-387

SUJET: RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-02-035

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De rescinder la résolution 2009-02-035 intitulée « Mandat à M^e Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession du lot numéro 1 720 552 en faveur de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt ».

2009-11-388

SUJET: **MANDAT À M^E CONRAD BÉDARD POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE CESSION DU LOT NUMÉRO 4 388 516 EN FAVEUR DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT**

Considérant les recommandations de la Commission administrative d'accéder à la demande de cession de terrain afin de pouvoir implanter un projet de Coopérative de Solidarité à Pincourt;

Considérant les recommandations de la direction générale de rendre accessible le lot numéro 4 388 516 pour y permettre, et strictement pour ces fins, la réalisation du projet de coopérative;

Considérant l'ensemble des démarches entreprises par la Coopérative de Solidarité et l'exigence de la SHQ ainsi que des institutions financières de s'assurer de la disponibilité des terrains pour accorder le financement voulu à l'organisme, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater M^e Conrad Bédard pour la préparation d'un acte de cession du lot numéro 4 388 516 en faveur de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt, pour les fins strictes de l'implantation du projet de résidence pour personnes âgées selon les principes des coopératives de solidarité.

Que la Ville de Pincourt exige que les conditions suivantes, en plus des conditions habituelles recommandées par notre procureur afin de protéger les intérêts de la Ville, apparaissent au document notarié, à savoir :

- Que priorité d'accessibilité aux logements soit accordée aux résidents de la Ville de Pincourt avant toutes autres municipalités de l'Île Perrot ou de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Que la cession soit conditionnelle à l'obtention des autorisations nécessaires, par la Ville de Pincourt, des différents ministères et agences gouvernementales dont celles du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Que la cession soit conditionnelle à ce que la Coopérative de Solidarité obtienne le financement nécessaire pour mener à terme son projet et que la mise en chantier puisse débuter dans les 24 mois, suivant l'obtention de la Ville des autorisations nécessaires du MDDEP et l'approbation du projet par la Société d'habitation du Québec;



Ville de **PINCOURT**

- Que, si l'une ou l'autre des conditions prévues n'étaient pas respectées, la cession serait considérée nulle et la Ville reprendrait ses droits sur le terrain.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de cession.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt, à M^e Conrad Bédard, notaire, et à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil.

2009-11-389

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONTRACTUELLE ENTRE BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES S. PICHÉ INC. ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT LA GESTION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant le départ du surintendant de l'usine de traitement des eaux usées et le processus de remplacement, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par le maire et le directeur général, de l'entente contractuelle intervenue entre le Bureau d'études techniques S. Piché Inc. et la Ville de Pincourt concernant la gestion de l'usine de traitement des eaux usées.

2009-11-390

SUJET: NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ET DU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT DE LA VILLE DE PINCOURT À TRANSPORT SOLEIL ET AU CIT LA PRESQU'ÎLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Michel Pratte, conseiller, soit nommé délégué de la Ville de Pincourt et que monsieur Yvan Cardinal, maire, soit nommé délégué substitut de la Ville de Pincourt, à Transport Soleil et au CIT la Presqu'île.

2009-11-391

SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-MARIE GRENIER

Considérant que monsieur Jean-Marie Grenier, citoyen de la Ville de Pincourt, a posé un acte de bravoure en sauvant d'un incendie monsieur Michel Fillion, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Cardinal, maire
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir officiellement à monsieur Jean-Marie Grenier les félicitations du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour son acte de bravoure lors du sauvetage d'un incendie de monsieur Michel Fillion le 22 septembre 2007 ainsi que pour la « Médaille du civisme du gouvernement du Québec » qui lui a été remise par la ministre de la Justice.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20h15 et s'est terminée à 20h40.

2009-11-392

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20h41, de lever la séance du 10 novembre 2009.

YVAN CARDINAL, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE